



# BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du jeudi 8 septembre 2011

### **Sont présents :**

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Jérôme Robin, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

### **Excusé :**

Pascal Ravache

Philippe Saloux est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant le nouveau tracé du sentier pédestre de la commune. Le Conseil donne son accord.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 12 juillet 2011**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1- Intervention de Madame DE VETTOR, Perceptrice de la Trésorerie de La Roche-Muzillac**

Madame DE VETTOR propose au Conseil d'aborder 4 sujets pendant son intervention : une analyse financière succincte de la commune, un point fiscalité, la présentation d'un budget annexe assainissement collectif et une information sur la nouvelle taxe d'aménagement.

L'analyse financière est présentée à partir de 4 ratios :

- la dette,
- la capacité d'autofinancement de la commune : l'excédent de fonctionnement réalisé qui permet de financer l'investissement,
- le ratio de rigidité : les charges rigides de la commune (personnel, participation aux contingents (SIVOM, Syndicats), intérêts des emprunts) comparées aux recettes de fonctionnement,
- l'endettement : calcul du nombre d'année de produit de fonctionnement qu'il faudrait pour rembourser le capital des emprunts de la commune.

L'analyse de Madame DE VETTOR montre que la situation financière de la commune est bonne même si sa capacité à dégager de l'autofinancement (différence entre les recettes et les charges de fonctionnement) baisse depuis 2009.

La présentation de la fiscalité de la commune montre des taux d'imposition légèrement au-dessus de la moyenne départementale, mais avec des bases fiscales basses.

Madame DE VETTOR présente ensuite le fonctionnement d'un budget d'assainissement collectif. C'est un budget annexe s'articulant comme le budget principal avec des sections d'investissement et de fonctionnement qui doivent s'équilibrer.

Pour conclure, la taxe d'aménagement en remplacement notamment de la taxe locale d'équipement, est présentée aux conseillers. Elle se composera de deux parties :

- une part départementale (taux institué par le Conseil Général), en remplacement des différentes taxes en vigueur,
- une part communale, en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement (non instituée sur la commune).

## **2- Budget Primitif : décisions modificatives**

Afin de régulariser certaines opérations comptables, le Maire propose de prendre les décisions modificatives suivantes :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
041	2313	+1 901,00	041	2033	+1 901,00
			040	2802	+ 325,00
			040	2804158	+1 980,00
			16	1641	-2 305,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 901,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 901,00</b>

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
022		-815,00			
673		+ 815,00			
042	6811	+ 2 305,00	76	768	+122,00
			77	7788	+2 183,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 305,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 305,00</b>

Parmi ces montants figurent des travaux amortissables : extension des réseaux électriques et études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le Maire propose au conseil de les amortir sur respectivement 15 et 10 ans.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **3- Temps de travail de la secrétaire de mairie**

Le poste de secrétaire de mairie est de 35h/semaine. Durant le congé parental de la secrétaire (3 ans), le temps de travail était de 28h (soit 80%). Le Maire demande au conseil d'instaurer le temps partiel pour les employés municipaux. Le temps de travail de la secrétaire de mairie sera de 31h30 (90%) au lieu de 35h00.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **4- Mise en non valeur**

Des créances de loyers de 271,36€, datant de 2005 et 2006, (suite au décès de la personne), ainsi qu'un règlement de dossier de 30€ dans le cadre de l'appel d'offre du bâtiment socio éducatif n'ont pu être recouvrées (faillite).

Le Maire demande aux conseillers de les inscrire en non valeur au budget.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **5- Sentier Pédestre**

Le Maire présente le nouveau tracé proposé pour le sentier pédestre de Théhillac. Le sentier initial serait rallongé de plusieurs kilomètres et intégrerait une partie ouest de la commune avec la fontaine de Saint-Lienne, et une partie nord –bord de vilaine-.

La mise en place de ce nouveau tracé nécessite une convention avec des propriétaires privés et surtout un accord d'utilisation en période de chasse. Le Maire souhaite une rencontre entre l'association Art Thé et l'association de chasse avant de prendre une délibération.

#### **6- Divers**

##### **6.1) Défibrillateur**

Le défibrillateur, acheté en commande groupée avec la Communauté de Communes du Pays de Redon, a été livré. Après concertation sur les propositions d'emplacement faite par le groupe de travail, le Conseil retient la proposition d'installation derrière le foyer. Après la mise en place de cet équipement, une formation sera assurée auprès des membres d'association.

##### **6.2) Etude des zones humides**

La commission se réunira le lundi 26 septembre 2011 à 14h00 à la mairie, avec Brice Normand du bureau d'études Hardy.

##### **6.3) Zone artisanale**

Le Maire informe le Conseil que trois personnes sont intéressées pour acquérir un terrain sur la zone artisanale. Elles seront rencontrées très prochainement.

##### **6.4) Communauté de Communes du Pays de Redon**

L'Assemblée Générale de la Communauté de Commune aura lieu à Théhillac, salle de la cantine, le lundi 19 septembre 2011 à 18h00.

## INFORMATIONS

### CCAS

Le repas annuel du CCAS aura lieu **le dimanche 13 novembre 2011**, à la salle des Mitaüs.

### Entreprise LANDEL

La menuiserie LANDEL, installée sur la Zone de la Brivaudais à Théhillac, vous invite à une porte ouverte qui aura lieu **le vendredi 23 septembre 2011** à partir de 17h et **le samedi 24 septembre 2011** de 10h à 18h.

### ART THE

Reprise des ateliers théâtre à la cantine :

- mardi 13 septembre 2011 de 18h30 à 20h00 pour les enfants débutants
- possibilité d'un atelier le mercredi matin de 10h30 à 12h00
- mercredi 14 septembre 2011 à 20h30 pour les adultes
- vendredi 16 septembre 2011 de 18h30 à 20h00 pour les enfants à partir de 9/10 ans et confirmés

Reprise des ateliers culinaires la semaine 39, salle des Mitaüs :

- lundi 26 septembre 2011 à 19h30
- jeudi 29 septembre 2011 à 14h00
- jeudi 29 septembre 2011 à 19h30

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre Marie Peltier au 02.99.90.10.27/06.62.72.65.41

### ATELIER EQUILIBRE

Les cours de l'atelier équilibre reprendront **le mardi 4 octobre 2011**, salle des Mitaüs. Ils seront assurés par Marie-Hélène Fontaine.

Pour les inscriptions, vous pouvez contacter Marie-Madeleine Le Thiec au : 02.99.90.24.21 ou 06.62.03.94.01.

### PERMANENCES FISCALES

Deux permanences se tiendront à la Trésorerie de La Roche-Bernard de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h. Le mardi 4 octobre 2011 pour la taxe foncière, le mardi 8 novembre 2011 pour la taxe d'habitation. **Uniquement sur rendez-vous** au 02.23.10.10.50.

### LES CLASSES « 1 » EN FÊTE A THEHILLAC

Vous avez 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 ans, nous vous vous proposons de les fêter ensemble le **samedi 22 octobre 2011** à la salle des Mitaüs. Le vin d'honneur sera servi à partir de 12h à la salle des Mitaüs suivi d'un repas et d'un buffet le soir. Animation assurée. Prix pour la journée : environ 35€ par personne. Un acompte de 15€ par personne sera demandé à l'inscription.

Inscription avant le 10 octobre 2011 dernier délai, chez :

- Madame HASPOT Anne, 11 rue de la Gicquelais au : 02.99.90.23.92
- Madame LEMEE Yvette, 22 rue des Quins au : 02.99.90.23.99
- Madame DENOUAL Marie-Louise, 11 rue du Comé au : 02.99.90.26.65
- Madame BUCHON Laurence, 17 rue du Comé : 02.99.90.14.49

✂ -----

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Participera à la soirée :  Oui       Non      Nombre de personne : \_\_\_\_\_

Un acompte de 15€ par personne vous est demandé lors de l'envoi de ce coupon.